

Mesdames, Messieurs, Chers confrères,

C'est la première fois que l'ensemble des avocats, magistrats, greffiers et membres des personnels des greffes et des parquets, experts judiciaires se réunissent pour dénoncer le manque de moyens accordés par le gouvernement à la justice.

Ce consensus est à l'image de l'état des choses.

Le Gouvernement entend imposer à la Justice, en quatre exercices budgétaires, une diminution de son budget de 10% (4% en 2015, puis 2% de plus en 2016, 2% de plus en 2017 et 2% de plus en 2018) !

Ceci alors que, de façon endémique, le SPF Justice est dans l'incapacité de payer ses fournisseurs. Son passif (cumulé) au 31 décembre 2014 était de l'ordre de 188 millions d'euros.

Ceci alors que les bâtiments de justice (on ne parlera plus de Palais...) sont, pour la plupart, dans un état de délabrement abominable.

Ceci alors que l'aide juridique est, depuis plus d'une législature, dans le marasme, le Gouvernement n'assurant même plus le maintien de la valeur du point, alors pourtant que les prestations à défrayer n'augmentent pas (et, même, diminuent).

Ceci alors que les services des greffes continuent à travailler, en dépit de tout bon sens, sans informatique ou avec une informatique préhistorique (les frais postaux qu'assume le SPF Justice s'élèvent à 28 millions d'euros ! Sans parler des frais que les autres SPF exposent pour adresser des plis à la Justice !).

Certes, il reste des marges de progression. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté, il est possible, çà et là, de faire preuve de créativité. De faire plus, ou mieux, avec moins.

Mais il y a des limites infranchissables.

La Justice, ce n'est pas qu'un SPF. C'est, avant tout, l'un des trois pouvoirs constitutionnels sur lequel se fonde notre État démocratique.

La Justice doit avoir les moyens de fonctionner. Avec des cadres adéquats, dans des bâtiments adaptés et entretenus, avec du matériel – informatique, surtout – performant. Avec des greffes ouverts, puisqu'ils ne peuvent même pas être atteints par des communications électroniques. Dans des lieux accessibles aux justiciables, et aussi ceux qui ne possèdent pas de véhicules privés.

L'accès à la justice pour tous, les plus démunis qui bénéficient de la maigre aide juridique qui leur est jusqu'ici concédée, mais aussi ceux qui ne sont que de peu au-dessus de son plafond, est un droit constitutionnel qui doit être assuré par l'État.

Nous devons accepter les critiques justifiées, oui. Améliorer certaines pratiques, voire nous défaire de réflexes contreproductifs, oui. Nous ouvrir à des solutions novatrices, comme il y en a dans le Plan Justice de Monsieur le Ministre de la Justice. Oui.

Mais nous ne pouvons accepter des mesures d'économie qui frappent tout de façon aveugle et indistincte. Nous ne pouvons accepter des coupes irréflechies, qui induisent des restrictions à l'accès

à la justice injustifiées. Des mesures qui mettent en cause le fonctionnement même de l'institution.  
Non.

10% de moins, à un tel rythme qui plus est, c'est intenable, inacceptable. Non.

Non, trois fois non, parce qu'une justice qui fonctionne est la seule garante de nos valeurs fondamentales : liberté, égalité, solidarité, dignité, sécurité, ... mais aussi richesse économique. Le rapport Yarrow a démontré qu'une justice qui fonctionne bien était une condition indispensable du développement économique.

Et tant pis si la circulaire du ministre du budget ne peut, dès lors, pas être respectée. Et tant pis si l'inspection des finances le fait remarquer. La convention européenne des droits de l'homme, à laquelle la Belgique a adhéré il y a 60 ans, et notre propre constitution ont une valeur supérieure.

Les citoyens, les justiciables, ont droit à avoir accès à une justice qui fonctionne.

Merci d'être là si nombreux pour le dire : il faut sauver le pouvoir judiciaire.

Luttons,

Patrick Henry, président d'AVOCATS.BE